



**COMMUNE DE SAINT-  
ANDRE-DES-EAUX**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**EXTRAIT DELIBERATION**

Date de convocation

Le 05.05.2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 mai à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Nombre de conseillers

en exercice : 10  
Présents : 9  
Votants : 10

**Etaient présents** : Jean-Louis NOGUES, Yannick FEUDE, Mickaël BLOUTIN, Agathe GOUEDARD, Lémuel MONDESIR, Philippe NEVEU, Maël PIRIOU, Tyfenn BAUBRY, Arnaud GOURDEL.

**Absents excusés** : Nadège GONCALVES.

**Pouvoirs** : Nadège GONCALVES à Jean-Louis NOGUES.

**Secrétaire de séance** : Agathe GOUEDARD.

**Ordre du jour :**

- Election du ou de la secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 avril 2023.

**Projets de délibérations :**

**Urbanisme - Equipement :**

1. Longère du Placis : point sur le projet : travaux et financement ;
2. Cimetière : aménagement de Cave-Urne, création d'un jardin du souvenir ;

**Finances :**

3. Financement travaux d'investissement : choix d'une offre d'emprunt ;
4. Logements communaux : révision des loyers ;
5. Remboursement des frais de carte grise du tracteur Kubota ;

**Affaire générale :**

6. Demande de sponsor pour le rallye « Trophée des Roses des Sables ».

**Questions diverses**

*Tyfenn BAUBRY absente en début de séance*

**Désignation du secrétaire de séance**

Agathe GOUEDARD est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2023**

La minute de silence faite pour Jean-Pierre MOUSQUEY pour son décès n'a pas été marquée. Le reste du procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*Arrivée de Tyfenn BAUBRY à 21h16*

## **DCM 2023-05-11/01 : Travaux de la longère**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une étude de sol en vue du futur assainissement de la longère ainsi qu'un diagnostic plomb, amiante et état parasitaire doivent être réalisés pour définir le programme des travaux de rénovation.

### **Etude de sol de la longère du Placis :**

Deux devis à prestations similaires sont présentés :

- Etudes Environnement, domiciliée à Combourg pour un montant de 700,00 € HT soit 840,00 € TTC ;
- C2E, domiciliée à Jugon Les Lacs pour un montant de 796,00 € HT soit 955,20 € TTC avec en option un test de permabilité pour un montant de 200,00 € HT (240,00 € TTC).

Le maire indique que le test de permabilité n'est pas mentionné dans le devis Etudes Environnement.

Le conseil municipal souhaite, en conséquence, avoir l'avis du service SPANC de Dinan Agglomération avant de valider l'option du devis C2E si celui-ci est retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- A l'unanimité **CHARGE** le maire se de renseigner auprès du service SPANC de Dinan Agglomération sur la nécessité de réaliser un test de permabilité ;
- Par 8 voix pour et une voix contre (Philippe NEVEU), au vu de l'expertise technique et de son expérience sur le territoire de la commune **VALIDE** le devis de l'entreprise C2E pour un montant de 796,00 € HT et **SI Dinan Agglomération le préconise**, le test de permabilité pour un montant de 200 € HT.

### **Diagnostic avant travaux de la longère du Placis :**

3 devis ont été reçus en mairie concernant le diagnostic plomb, amiante, état parasitaire. Les prestations sont similaires hormis le nombre de prélèvements prévisionnels.

<b>Entreprise</b>	<b>Nombre de prélèvements</b>	<b>Prix HT</b>	<b>Prix TTC</b>
Primodiag - Dinan	15	1 637,50 €	1 965,00 €
CTDEC - Miniac Morvan	20	1 525,00 €	1 830,00 €
Aléa Contrôle - Quévert	10	1 625,00 €	1 950,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **VALIDE** le devis de l'entreprise Primodiag car c'est la seule entreprise à s'être déplacée pour constater le nombre de prélèvement qui seraient nécessaires pour le diagnostic.

### **Diagnostic avant travaux du local commercial**

Le maire informe qu'il a demandé à l'entreprise Primodiag de Dinan lors de sa visite pour la longère d'établir un second devis pour le diagnostic avant travaux du local commercial. Il rappelle que ce diagnostic, comme pour la longère, est obligatoire.

Le devis établi par la société s'élève pour 16 prélèvements à 1 462,50€ HT soit 1 755 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal, afin d'avancer rapidement dans le projet de rénovation, de se prononcer sur ce devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **VALIDE** le devis de l'entreprise Primodiag de Dinan pour un montant de 1 432,50 € HT soit 1 755,00 € TTC.

### **DCM 2023 05 11/02 : Cimetière**

Le maire indique qu'une demande de concession en cave-urne a été reçue en mairie. Il précise qu'aujourd'hui, seules quelques concessions sont de format cave-urne dans le cimetière communal.

Le maire indique qu'il a sollicité un rendez-vous avec l'entreprise Frere Funéraire, marbrier local d'Evran afin de définir une potentielle zone réservée aux caves-urnes dans le cimetière et, pour être en règle avec la législation, la création d'un jardin du souvenir. Après constat sur le terrain, il est proposé de faire un aménagement sur le contour du cimetière partie nord qui reste inoccupé.

Le maire indique aussi avoir évoqué avec l'entreprise la création d'un Monument aux Morts qui propose en retour la création d'une stèle. En effet, à ce jour, il n'existe qu'une plaque dans l'église de Saint-André-Des-Eaux qui rend hommage aux hommes de Saint-André-Des-Eaux ayant perdu la vie lors de la Première ou la Seconde Guerre Mondiale.

Avoir un monument extérieur permettrait d'organiser des cérémonies commémoratives sur la commune en association avec Evran et Saint-Judoce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création de 6 cave-urnes et d'un jardin du souvenir ;
- **CHARGE** Yannick FEUDE d'obtenir un devis comparatif pour ces aménagements ;
- **SOUHAITE** poursuivre la réflexion sur le futur Monument aux Morts de la commune.

### **DCM 2023-05-11/03 : Financement des travaux d'investissement : choix d'un emprunt**

Le maire indique qu'en raison des travaux d'investissements à venir (longère, café...), le recours à l'emprunt est nécessaire.

Au vu des montants des opérations, le maire propose de contracter un emprunt de 300 000 € et fait part des propositions obtenues :

6 établissements bancaires ont été sollicités pour une proposition d'emprunt de 300 000 € à remboursement à échéances constantes pour une durée de 15, 20 et 25 ans.

Un tableau comparatif des offres est remis à chaque conseiller municipal. Il est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité **RETIENT** l'offre du Crédit Mutuel Arkéa pour un emprunt de 300 000 € sur 20 ans au taux de 3,95 % à échéance à capital constant.

### **DCM 2023-05-11/04 : Révision des loyers communaux**

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 6 voix pour (M. BLOUTIN, Y. FEUDE, N. GONCALVES, A. GOURDEL, P. NEVEU, M. PIRIOU) et 4 abstentions (T. BAUBRY ; A. GOUEDARD, M. MONDESIR),

J-L NOGUES : **DECIDE** d'augmenter les loyers communaux à compter du 1er juillet 2023 selon l'indice INSEE du 1er trimestre 2023 soit + 3,49 %.

Cette augmentation ne concerne que les locataires présents au 1er juillet 2023 depuis au moins 1 an soit : logement 4 Le Bourg, route de St Juvat : 542,22 € de loyer au 1er juillet 2023.

**DCM 2023-05-11/05 : Remboursement des frais de carte grise du tracteur KUBOTA**

Le maire informe que la secrétaire de mairie s'est chargée de faire la démarche en ligne de demande de carte grise du nouveau tracteur Kubota. Le coût des cartes grises ne peut être réglé que par carte bancaire.

Aussi, afin de clôturer la demande rapidement, la secrétaire de mairie a réglé avec sa propre carte bancaire le montant des frais qui s'élèvent à 13€76. Le maire demande donc l'accord au conseil municipal de lui rembourser cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** de rembourser la secrétaire de mairie à hauteur de 13€76

**DCM 2023-05-11/06 : Demande de sponsor pour le rallye « Trophée des roses des sables »**

Le maire présente une demande de sponsor de la part d'une administrée pour sa participation avec deux amies au Trophée des Roses des Sables. Le but de ce trophée qui se déroule en 4X4 dans le désert du Maroc, est de venir en soutien aux associations humanitaires « Ruban Rose », « Les Enfants de désert » et la « Croix Rouge ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **DECIDE** de prêter la salle des fêtes ou mettre à disposition du matériel si elles souhaitent organiser un événement pour une collecte de fonds.

---

*Questions diverses*

---

**OPERATION ARGENT DE POCHE CET ETE**

Mutualisation avec l'OSLPE – St André – St Judoce – Les Champs Géraux – Calorguen (après confirmation de leur part) – Evran. Mise en place d'une convention commune entre les communes et l'OSLPE. L'OSLPE fournira une fiche de poste.

***Fin de conseil : 22h15***